



Bidache

SÉANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024

Date de  
convocation le :  
13/12/2024

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :  
EXERCICE : 15.  
PRÉSENTS : 11.  
VOTANTS : 15.

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Etaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, Mme CANDERATZ Catherine, M AMIANO Nicolas, Mme LATAILLADE Émilie, M. DALLEMANE Michel, M. PÉTRISSANS Christian, Mme LATHIÈRE Marie-Ann, M ETCHÉGOIN Jean-Michel, M. LUCMARET Laurent et M DUPIN Frédéric.

Absents : M. CALLIAN Rémy, Mme COURTADE Sandrine, Mme POUSSADE Marion et Mme CHAUVEL Anne.

Procuration : M. CALLIAN Rémy à M LASSERRE Jean-François, Mme COURTADE Sandrine à Mme LATHIÈRE Marie-Ann, Mme POUSSADE à M LUCMARET Laurent et Mme CHAUVEL Anne à Mme CANDERATZ Catherine.

Secrétaire de séance : M DUPIN Frédéric.

La SAGEC et l'Office Public de l'Habitat 64 ont un projet immobilier route de Came selon la programmation ci-après.

Les typologies d'appartements ne sont pas encore définitivement arrêtées, mais l'ensemble n'accueillera pas plus de 200 habitants.

Il sera composé de :

- 22 logements sociaux opérés par l'Office 64 (16 appartements en résidence Ovéole et 6 appartements BRS), soit environ 30 habitants ;
- 60 logements réalisés par SAGEC, soit environ 150 habitants ;
- 6 terrains à bâtir communaux.

Les appartements SAGEC seront tous destinés à la vente, vraisemblablement 70% à des propriétaires occupants et 30% à investisseurs pour la location à l'année.

Les prix pratiqués seront les suivants :

- T2 40 à 45 m<sup>2</sup> : 135 000 à 160 000 €.
- T3 60 à 65 m<sup>2</sup> : 185 000 à 220 000 €.
- T4 78 à 85 m<sup>2</sup> : 240 000 à 270 000 €.

Par ailleurs, pour la location, les niveaux de loyer susceptibles d'être pratiqués pour ces logements :

- Pour les T2 : autour de 580€/mois.
- Pour les T3 : autour de 750€/mois.
- Pour les T4 : autour de 840€/mois.

La majorité préfère le projet initial de 52 logements en accession libre selon la disposition du premier plan présenté. Néanmoins, il privilégie la voirie du 2<sup>nd</sup> projet avec davantage de stationnements en aérien. Le Maire va recontacter la SAGEC pour débattre à nouveau sur le prix de revente et pour étudier la possibilité de créer un 7<sup>ème</sup> lot à bâtir communal.

**Jean-François LASSERRE**  
**Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
26/12/2024*

*Formalités de publicité  
effectuées le 03/01/2025*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*



Bidache

SÉANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024

Date de  
convocation le :  
13/12/2024

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :  
EXERCICE : 15.  
PRÉSENTS : 10.  
VOTANTS : 15.

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Etaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, Mme CANDERATZ Catherine, M AMIANO Nicolas, Mme LATAILLADE Émilie, M. PÉTRISSANS Christian, Mme LATHIÈRE Marie-Ann, M ETCHÉGOIN Jean-Michel, M. LUCMARET Laurent et M DUPIN Frédéric.

Absents : M. CALLIAN Rémy, M. DALLEMANE Michel, Mme COURTADE Sandrine, Mme POUSSADE Marion et Mme CHAUVEL Anne.

Procuration : M. CALLIAN Rémy à M LASSERRE Jean-François, M. DALLEMANE Michel à M PÉTRISSANS Christian, Mme COURTADE Sandrine à Mme LATHIÈRE Marie-Ann, Mme POUSSADE à M LUCMARET Laurent et Mme CHAUVEL Anne à Mme CANDERATZ Catherine.

Secrétaire de séance : M DUPIN Frédéric.

Le Maire évoque le projet de travaux de l'ensemble du bâtiment Mairie. L'Avant-projet sommaire a été transmis par l'architecte. Les travaux seraient à hauteur de 900 000 € environ.

Il est prévu de restructurer l'ensemble du rez-de-chaussée avec secrétariat, salle du conseil, locaux archives, salle de repos, bureaux mairie et secrétaire de mairie ainsi que pôle social pour accueillir les permanences.

A l'étage, il y aura un pôle culturel. Il sera prévu d'y installer la bibliothèque actuelle qui est actuellement dans une aile du rez de chaussée de la mairie. Ce local n'est plus adapté aux besoins actuels des usagers. Les espaces sont trop étroits et encombrés pour le déplacement de personnes à mobilité réduite. De plus, ce manque d'espace et l'absence de mobiliers modulables freinent les accueils de groupes : l'accueil de groupes (scolaires, petite enfance, personnes âgées, publics en situation de handicap...) et l'organisation d'actions culturelles diverses en direction de tout public (lectures, expositions, ateliers créatifs tels que DIY, conférences...). En outre, il n'est guère possible de s'isoler pour une séance de lecture individuelle (parent/enfant) par exemple. Ainsi, l'ensemble sera déménagé à l'étage. Les espaces seront pensés selon les usages et favorisant l'accueil au sens large des usagers. En effet, les secteurs petite enfance, enfance, jeunesse, policiers, romans, historiques, multimédia auront une existence propre. Des ordinateurs seront également mis à disposition et il sera possible d'exercer certaines activités en télétravail. Les usagers pourront également bénéficier de prêts d'instrument de musique (en lien avec l'école de musique du pays de Bidache), de liseuses, ...

Il est prévu également une petite salle de spectacle qui permettra d'accueillir des réunions, des animations diverses (théâtre, concert, diffusion film, expositions, ...).

Cet étage sera directement relié à l'accueil de loisirs (installé dans le bâtiment voisin), à l'école primaire (bâtiment séparé de la mairie par la cour de l'école) et au collège. En effet, un ascenseur avec escaliers ont été créés qui permettent un accès sécurisé pour tous.

Les extérieurs seront également réhabilités. En effet, un ravalement de façades et peinture des boiseries est également prévus.

Avec ces travaux, l'ensemble du bâtiment sera mieux isolé et chauffé avec notamment de nouveaux radiateurs et une chaufferie bois. Un rapport de Climelec précise que ces réfections permettront un gain d'énergie de 47,17%.

La Mairie temporaire serait à l'ancien restaurant scolaire donc indisponible de mai 2024 à mai 2025 – la salle des fêtes pourra être louée si pas mariage ou conseil municipal.

Objet :

**Projet Bâtiment  
Mairie - Demande  
de subvention  
Région –  
Equipements  
culturels**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
26/12/2024*

*Formalités de publicité  
effectuées le 03/01/2025*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

SÉANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024

Afin de mener à bien l'opération de création du pôle culturel / médiathèque, dont le coût estimatif s'élève à **993 400 € HT**, la Commune de Bidache sollicite une aide de la Région Nouvelle Aquitaine au titre des équipements culturels.

Coût estimatif du projet (voir APD)

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Médiathèque / Pôle culturel	473 900,00 €
Marie Rdc	368 500,00 €
Travaux extérieurs	41 300,00 €
Photovoltaïque	16 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	93 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>993 400,00 €</b>

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicitée :	140 000,00 €	14,1 %
Fond vert	116 000,00 €	11,68 %
DETR	30 666,00 €	3,1 %
DRAC	189 500,00 €	19,08 %
CD64	62 398,00 €	6,3 %
CAPB	79 700,00 €	8,02 %
Part du porteur du projet (autofinancement)	376 276,00 €	37,72 %
<b>TOTAL</b>	<b>993 400,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**ÉMET** un avis FAVORABLE à ce projet ;

**SOLICITE** une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine au titre des équipements culturels ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes afférents à cette décision.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Jean-François LASSERRE**  
**Maire de Bidache**

Le Maire évoque le projet d'aménagement de la place du Fronton avec plusieurs phases. La phase 1 a été retenue pour le square (boîte à livres, corbeille, aire de jeux : jeu à ressort / tourniquet / panneau musical, terrain de pétanque, quillé, fontaine, portes-vélos et arbres) et rue de l'école.

Le Maire suggère de mettre en pause ce projet en attendant un meilleur contexte financier.

**Jean-François LASSEUR**  
Maire de Bidache

Objet :

**Projet Place du  
Fronton Fronton –  
phase 1**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
26/12/2024*

*Formalités de publicité  
effectuées le 03/01/2025*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

La Commune de Bidache a pour projet de construire un club house dédié à la section Tennis de Bidache Sports qui serait installé à proximité des 2 nouveaux terrains de tennis. Il y aurait un espace d'accueil, un coin cuisine, un local rangement ainsi que des sanitaires avec vestiaire et douche.

Il est envisagé également de réhabiliter les vestiaires-douches-sanitaires du mur à gauche afin qu'ils soient accessibles aux handicapés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR « Cration et renovation des aires de jeux » - Priorite 4.

### Objet :

# Demande de subvention – **DETR 2025 – Club House de Tennis et mise en conformité accessibilité vestiaires Mur à Gauche**

<u>DÉPENSES H.T.</u>	<u>RECETTES H.T.</u>
Travaux :	<u>Subvention sollicitée :</u>
- Gros Œuvre	30 231,91 € DETR : 38 500,00 €
- Charpente couverture	14 951,52 €
- Menuiserie	9 545,00 €
- Isolation plâtrerie	10 751,85 €
- Electricité VMC Chauffage	7 828,00 € <u>Autofinancement :</u>
- Plomberie	4 245,00 € 57 906,28 €
- Carrelage	14 425,00 €
- Peinture	4 428,00 €
<b>TOTAL HT 96 406,28 €</b>	

## PLANNING PREVISIONNEL

---

Début des Travaux : 01/09/2025

Fin des Travaux : 31/12/2025

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** une subvention DETR auprès de l'Etat ;

**PRECISE** que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
26/12/2024*

## *Formalités de publicité effectuées le 03/01/2025*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

**Jean-François LASSERRE  
Maire de Bidache**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Remplacement des systèmes de commande d'éclairage public Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement BOUYGUES/COLAS.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE plan de relance EP - Horloges astronomiques communicantes 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Objet :

**Programme FACE  
plan de relance EP  
– Horloges  
astronomiques  
communicantes  
2022 –  
Approbation du  
projet et du  
financement de la  
part communale –  
Affaire  
n°23REP150**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
26/12/2024*

*Formalités de publicité  
effectuées le 03/01/2025*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	23 911,08 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 391,11 €
- frais de gestion du TE64	996,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 298,49 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	17 534,79 €
- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)	4 314,61 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	4 452,79 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	996,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 298,49 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Jean-François LASSEURRE  
Maire de Bidache**

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle ZH 138 (domaine privé de la Commune).

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE** que les parcelles cadastrées ZH 138 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

**PRÉCISE** que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Jean-François LASSERRE**  
**Maire de Bidache**

Objet :

**Servitude de passage  
de l'ouvrage  
électrique – Parcelle  
ZH 138 – Affaire  
Bidache 24EX001**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
26/12/2024*

*Formalités de publicité  
effectuées le 03/01/2025*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent technique. L'emploi serait créé à partir du 1<sup>er</sup> février 2025. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le Maire précise que si le poste est ouvert de manière permanente, il sera proposé à l'agent en place actuellement.

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Objet :

**Création d'un  
emploi permanent  
à temps complet –  
Adjoint technique**

**DÉCIDE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique.

Contenu du poste : entretien des bâtiments, espaces verts, préparation manifestations – diverses missions polyvalentes au sein du service techniques.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les démarches selon les dispositions précitées.

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Jean-François LASSEUR  
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
26/12/2024*

*Formalités de publicité  
effectuées le 03/01/2025*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

La Commune est propriétaire des parcelles ZW126 (1 715m<sup>2</sup>) - ZW132 (1 683 m<sup>2</sup>) situées au sein de la zone artisanale de Haïtce, le long de la route de Saint-Palais.

L'entreprise GESTAS, entreprise de travaux publics, est intéressée par les lots 1 et 2.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Il proposera la vente au prix de 22 € HT / m<sup>2</sup> propriété communale à ladite société. Le terrain sera viabilisé par la Commune. Le bâtiment sera similaire à ceux existant.

Vérifier les recettes en TTC.

Objet :

**Vente d'un terrain communal à une société au sein de la zone artisanale**

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE** de vendre les parcelles ZW126 (1 715m<sup>2</sup>) - ZW132 (1 683 m<sup>2</sup>) au prix de 22 € HT / m<sup>2</sup> propriété communale à l'entreprise GESTAS ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

**Adopté à l'unanimité des membres votants**

**Jean-François LASSERRE**  
**Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
26/12/2024*

*Formalités de publicité  
effectuées le 03/01/2025*

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

SÉANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024

Récapitulatif des délibérations de la séance du vendredi 20/12/2024 :

- N°50-2024 : Projet immobilier privé / public route de Came ;
- N°51-2024 : Projet Bâtiment Mairie ;
- N°52-2024 : Projet Place du Fronton Fronton – phase 1 ;
- N°53-2024 : Demande subvention DETR 2025 – Projet Club House Tennis et Mise en conformité accessibilité Vestiaires – douches – sanitaires Mur à Gauche ;
- N°54-2024 : Programme FACE plan de relance EP – Horloges astronomiques communicantes 2022 – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°23REP150 ;
- N°55-2024 : Servitude de passage de l'ouvrage électrique – Parcelle ZH 138 – Affaire Bidache 24EX001 ;
- N°56-2024 : Création d'un emploi permanent à temps complet – Adjoint technique ;
- N°57-2024 : Vente d'un terrain communal à une société au sein de la zone artisanale.

Séance levée à 22h35.

**Jean-François LASSERRE**  
**Maire de Bidache**

**Questions diverses :**

- Recensement reporté en 2026 - 1 371 au 01/01/2025 ;
- Pas adhésion COS : coût trop important et uniquement par portail internet ;
- TE64 : projets EP Parking contre bas Fronton / Sport Fronton / Extension réseau allée corisande (transformateur supplémentaire près du bâtiment télécom) ;
- Feu rouge rue des jardins et espace devant bureau de tabac à sécuriser ;
- Dispositif PVE : amende pour infractions arrêté Maire ;
- Mot pr incivilités avec précisions amendes ;
- Lotissement allée du parc des sports : nom clôt du Lihoury ;
- Zones tonte / fauchage ;
- Choix fauchage 2025 : reconsultation 3 entreprises ;
- Programme voirie : pont roby, gelous, bellocq, reprise morceau place Foirail + pb dos d'âne chemin des tailleurs de pierre + potelets église ;
- Travaux réfection Pont Hayet : amende de police 9 500 € - étudier avec cabinet Nouger pour réaliser le dossier loi sur l'eau ;
- Proposition rétrocession chemin communal enclavé intégré dans une propriété privée ;
- Suggestion de ramassage encombrants à soumettre à la CAPB ;
- Serrure électronique Sdf / M&G ?
- Devis réparation portes M&G (Candau / Etchepare / Etcheverria) ;
- Devis Banderole Marché ;
- Devis Peinture couloir Foirail (Aguerre / Cledon – pas encore retour) ;
- Escalier chauffage / étanchéité sdf ;
- Suites rdv AVAP : révision panneaux photovoltaïques / terrain non constructible route du port ;
- Vœux vendredi 10/01/2024, 19h ;
- Trophée Iceaga : Bidache Sports – Section Tennis + Trophée Corisande : Moto-club Bidache ;
- Repas des ainés dimanche 12/01/2024, 12h – traiteur Castex ;
- Augmentation du prix du repas facturé aux communes de 4,30 € à 4,80 € à partir de septembre 2025. Voir si modification du règlement périscolaire pour répercuter cette augmentation sur les familles.

**Jean-François LASSERRE**  
**Maire de Bidache**